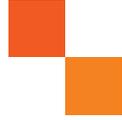




Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2010





LES
CHIFFRES CLÉS
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE
2010

édition 2011



SOMMAIRE

La Sécurité sociale	5
Les recettes de la Sécurité sociale	7
La branche maladie du régime général	11
La branche accidents du travail - maladies professionnelles du régime général	15
La branche vieillesse du régime général ...	19
La branche famille	23
Les équilibres financiers	27
Les régimes des indépendants et les régimes agricoles	31
Les programmes de qualité et d'efficacité	35
La performance du service public de la Sécurité sociale	36
L'organigramme institutionnel de la Sécurité sociale	40



LA SÉCURITÉ SOCIALE



C

réée en 1945, la Sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes »¹. Elle repose sur le principe de solidarité garantissant à chacun une protection financière contre les aléas de la vie.

Elle rassemble aussi bien l'assurance maladie, la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. À ces quatre branches s'ajoutent le recouvrement des cotisations et contributions sociales et la gestion de la trésorerie.

La Sécurité sociale repose sur des principes d'universalité et d'unité tout en étant gérée par différents régimes de base : le régime général pour les salariés et les inactifs, les régimes des salariés et des exploitants agricoles gérés par la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et le régime social des indépendants (RSI) qui couvre les artisans, les commerçants et, pour le risque maladie, les professions libérales. De nombreux autres régimes, propres à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires, SNCF, RATP, industries électriques et gazières, etc.). Le régime général représente à lui seul environ les trois quarts des charges de l'ensemble des régimes de base.

En 2010, le montant total des charges nettes du régime général s'est élevé à 316,1 milliards d'euros. Pour cette même année, les charges nettes de l'ensemble des régimes de base sont estimées à 433,7 milliards d'euros dans le dernier projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale.

Le financement de la Sécurité sociale est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, par la contribution sociale généralisée (CSG), ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la Sécurité sociale n'en demeure pas moins méconnue dans son mode de fonctionnement et par les masses financières qu'elle est amenée à gérer. L'objectif de cette édition est de pallier cette lacune en présentant les principales données chiffrées sur la Sécurité sociale pour permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée aujourd'hui, et mieux saisir son évolution.

¹ Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la Sécurité sociale.



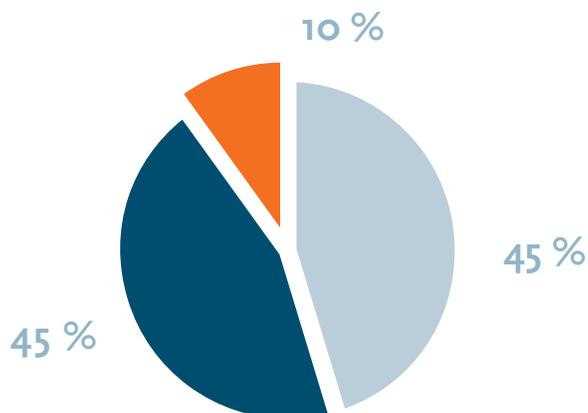
LES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



L'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) est chargée de la trésorerie du régime général et pilote les URSSAF qui collectent les cotisations et contributions sociales.

- 8 millions de comptes cotisants ont été gérés en 2010.
- 370 milliards d'euros de recettes ont été recouvrées en 2010.
- Les produits consolidés du régime général s'élèvent à 292,1 milliards d'euros en 2010.

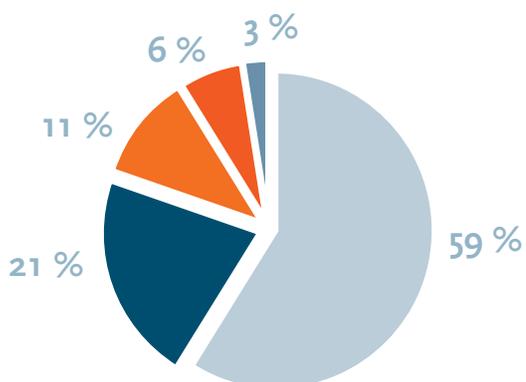
PART DES PRINCIPAUX FINANCEURS EN 2010



Source :
Programme
de qualité
et d'efficacité
« Financement »,
2011

■ MÉNAGES ■ ENTREPRISES ■ ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

STRUCTURE DES RECETTES EN 2010

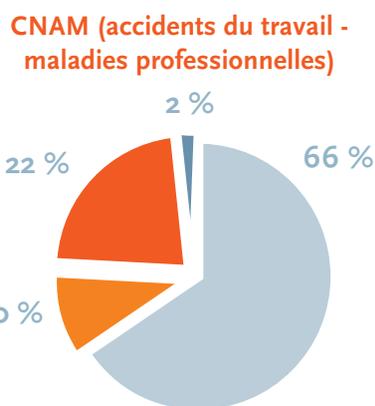
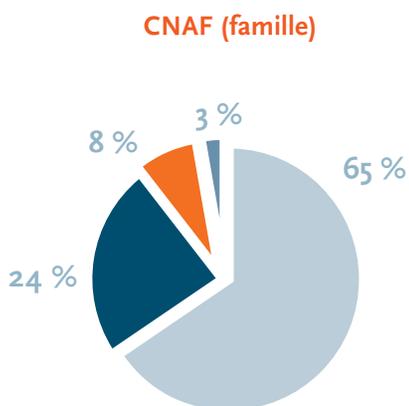
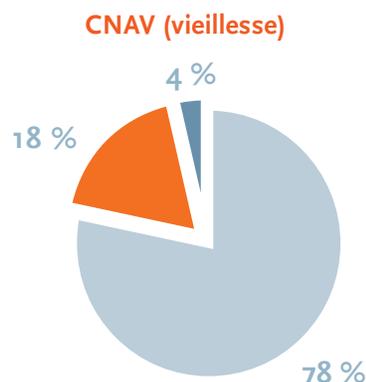
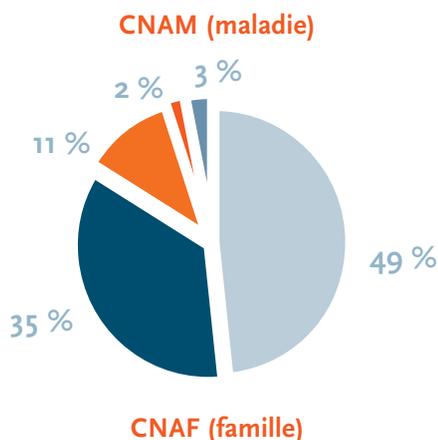
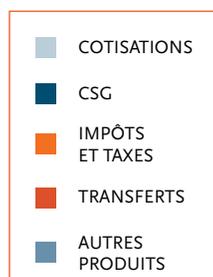


Source :
Commission
des comptes
de la Sécurité
sociale,
juin 2011

■ COTISATIONS ■ CSG ■ IMPÔTS ET TAXES ■ TRANSFERTS ■ AUTRES PRODUITS

STRUCTURE DES RECETTES PAR BRANCHE EN 2010

Source :
Commission
des comptes
de la Sécurité
sociale,
juin 2011



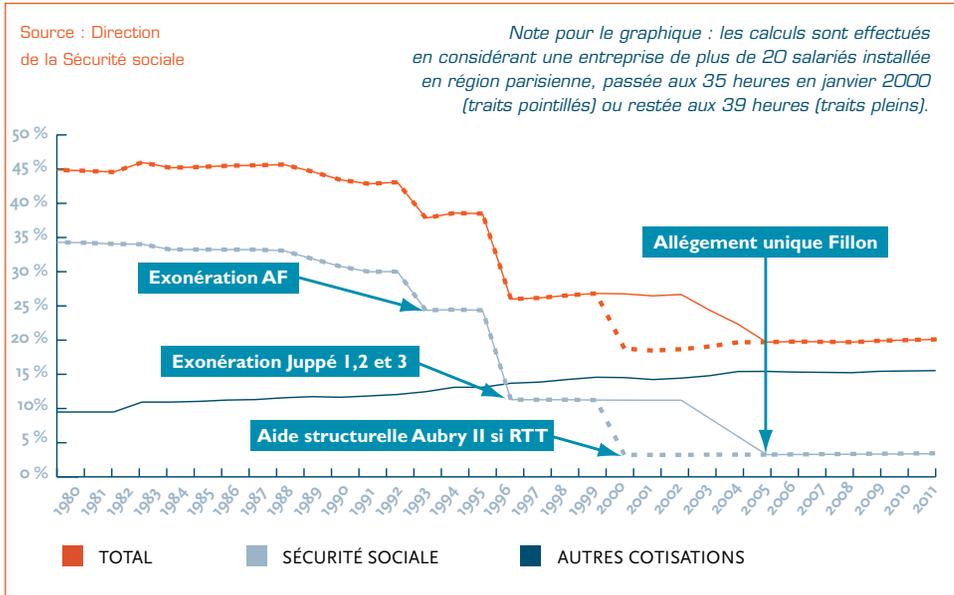
LES CONTRIBUTIONS DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Source :
Direction
de la Sécurité
sociale

	Employeur	Salarié	Total
Cotisations de Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2011			
Maladie	12,8 %	0,75 %	13,55 %
Vieillesse	sous plafond	6,65 %	14,95 %
	au dessus du plafond	0,1 %	1,7 %
Famille	5,4 %	-	5,4 %
Accidents du travail (en moyenne)	2,38 %	-	2,38 %
Contributions sociales au 1^{er} janvier 2011			
CSG	-	7,5 %	7,5 %
CRDS	-	0,5 %	0,5 %

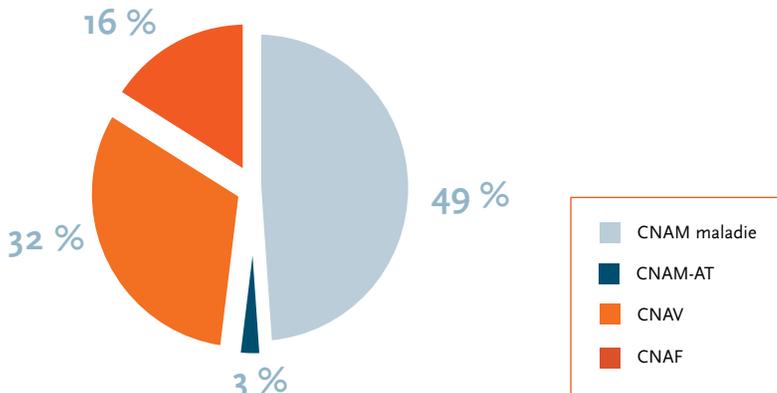
On désigne par «part salariale ou patronale plafonnée » les cotisations dues sur la seule partie du salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale (2 946 euros bruts mensuels au 1^{er} janvier 2011), à l'inverse des « parts déplafonnées » qui désignent les cotisations dues sur l'ensemble du salaire. Seule la branche vieillesse perçoit des cotisations sur un salaire plafonné.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT EFFECTIF À LA CHARGE DES EMPLOYEURS AU NIVEAU DU SMIC (EN % DU SALAIRE BRUT, 1980-2011)



Depuis la fin des années 1980, au niveau du SMIC, le taux effectif de prélèvement supporté par les entreprises a fortement diminué. En effet, alors que les cotisations patronales hors Sécurité sociale ont progressé de près de 4 points sur les deux dernières décennies, les cotisations patronales de Sécurité sociale sont passées de plus de 33 % à 4,48 % du salaire brut. Cette baisse est principalement imputable aux mesures d'allègement de cotisations patronales sur les bas salaires, mises en place depuis le milieu des années 1990. Aujourd'hui, les cotisations de Sécurité sociale ne représentent plus que 21,6 % de l'ensemble des prélèvements sociaux effectifs à la charge des employeurs au niveau du SMIC.

PART DE CHAQUE BRANCHE DANS LES DÉPENSES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2010



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2011



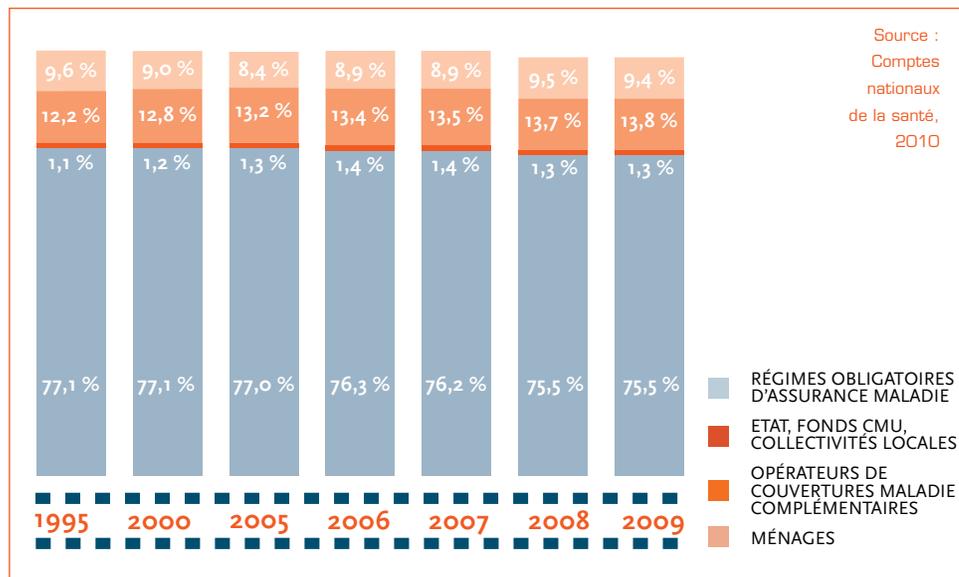
LA BRANCHE MALADIE DU RÉGIME GÉNÉRAL



La CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale et pilote le réseau des CPAM (Caisses primaires d'assurance maladie).

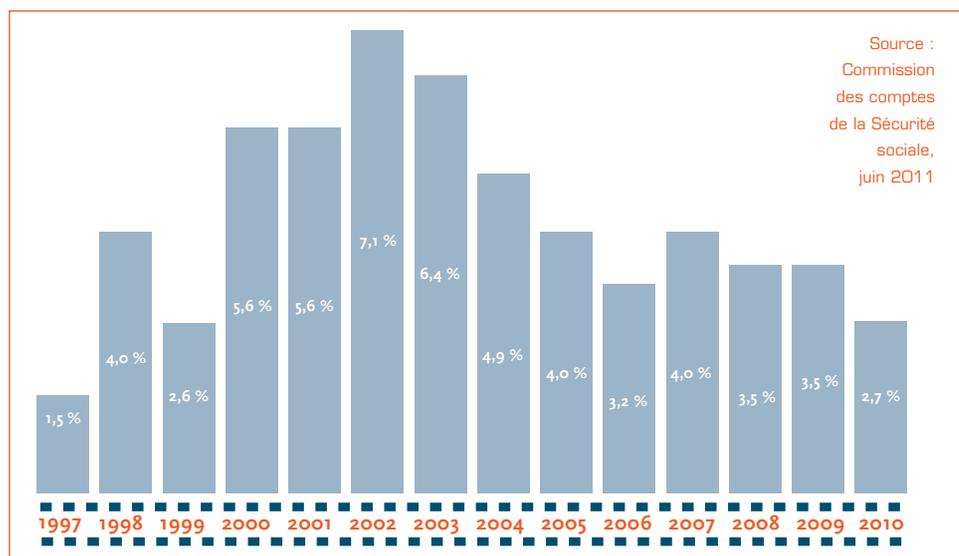
- Le régime général compte près de 57 millions de bénéficiaires.
- 87 % de la population est assurée par la CNAMTS qui finance 86 % de l'ensemble des dépenses d'assurance maladie.
- 142,1 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2010.
- La part des dépenses de santé dans le PIB représente près de 12 % du PIB en 2009.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX EN POURCENTAGE



PROGRESSION ANNUELLE DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE (ONDAM)* DE 1997 À 2010

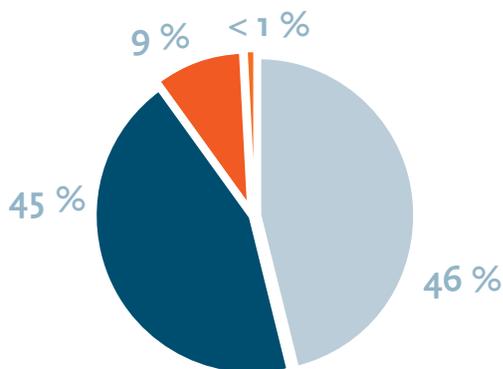
En 2010, pour la première fois depuis 1997, l'ONDAM voté par le parlement a été respecté.



* ONDAM : Objectif national de dépenses d'assurance maladie.

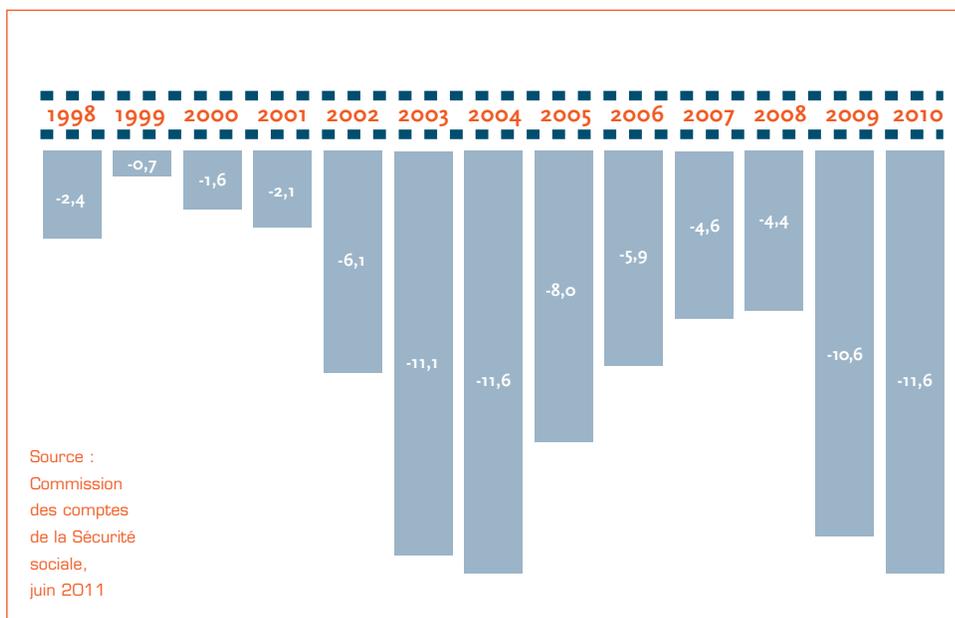
DÉPENSES DE SANTÉ FINANÇÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE (ONDAM - RÉALISATIONS 2010 PROVISOIRES)

Commission
des comptes
de la Sécurité
sociale,
juin 2011

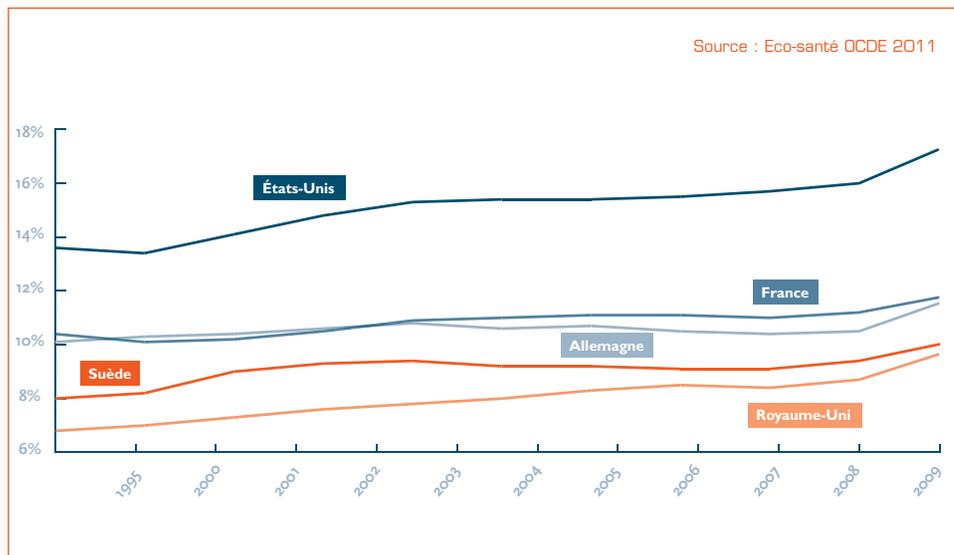


Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les prestations en espèces (indemnités journalières) et les dépenses ambulatoires de médicaments et dispositifs médicaux, ainsi que les transports.

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE MALADIE EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



COMPARAISON INTERNATIONALE DU POIDS DES DÉPENSES DE SANTÉ EN POURCENTAGE DU PIB



La part de la dépense totale de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui permet de mettre en perspective les dépenses de santé et leur dynamique avec les ressources du pays. Avec 223 milliards d'euros en 2009, la dépense totale de santé s'élève à 11,8 % du PIB en France, loin derrière les États-Unis (17,4 %) mais devant l'Allemagne (11,6 %), la Suède (10,0 %) et le Royaume-Uni (9,8 %). Il est à noter que le relèvement général du poids des dépenses de santé en pourcentage du PIB en 2009, dans l'ensemble des pays étudiés, est largement imputable à la crise économique.



LA BRANCHE AT-MP DU RÉGIME GÉNÉRAL

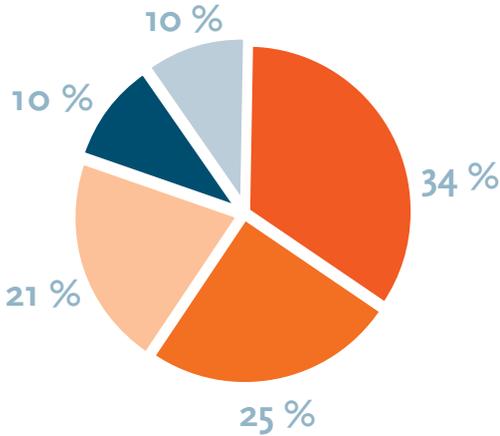


La CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère également, au plan national, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés du régime général de la Sécurité sociale et pilote le réseau des CARSAT (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

- Environ 2,2 millions d'établissements ont cotisé à l'assurance accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP) en 2010 et emploient 18,3 millions de salariés (soit environ 70 % de la population active).
- Environ 660 000 accidents du travail et plus de 50 000 maladies professionnelles ont donné lieu à un arrêt de travail en 2010.
- 7,9 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2010.

LES CHARGES DE LA BRANCHE AT-MP EN 2010

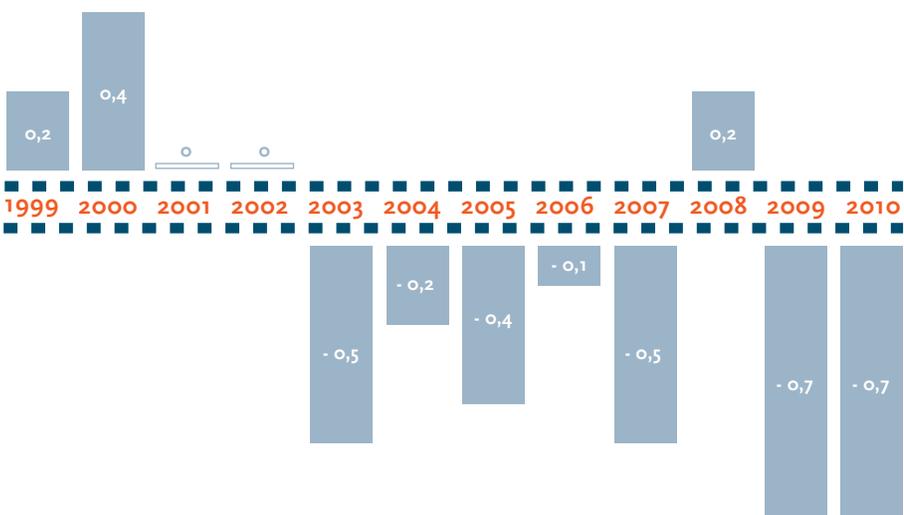
Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2011



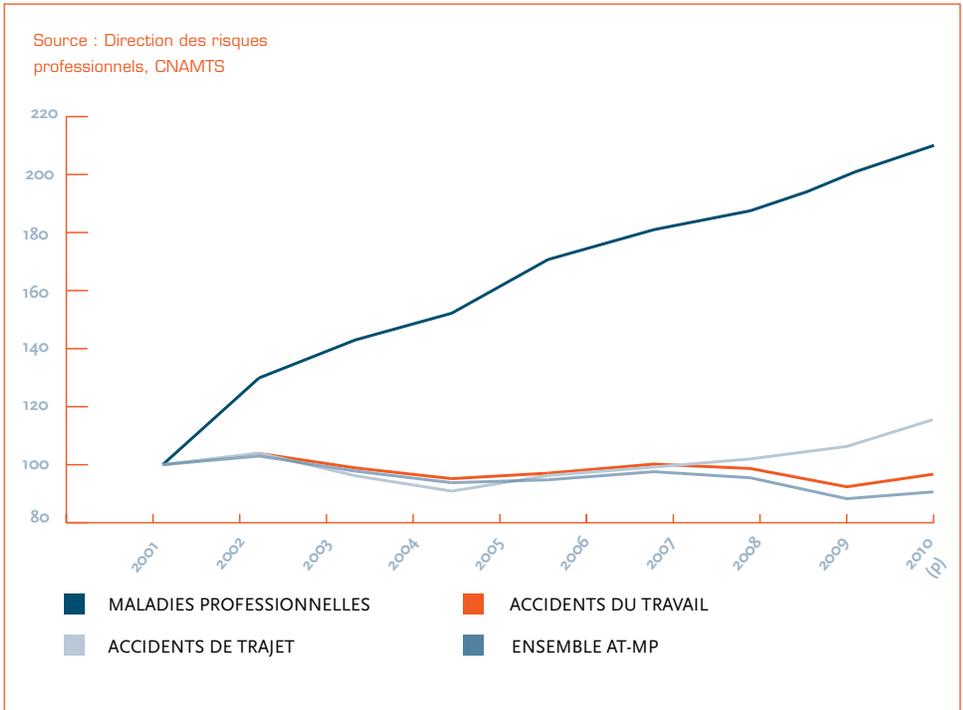
- INCAPACITÉ PERMANENTE (RENTES & CAPITAL)
- AUTRES CHARGES (DONT TRANSFERTS QUI REPRÉSENTENT 43 % DE CE POSTE)
- INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
- CHARGES AMIANTE (FCAATA & FIVA)
- INCAPACITÉ TEMPORAIRE (HORS IJ)

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE AT-MP EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2011

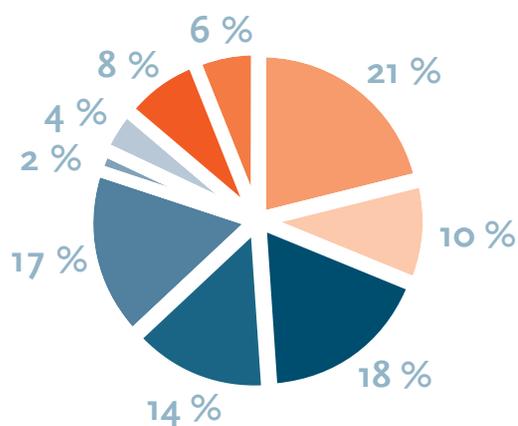


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL, D'ACCIDENTS DE TRAJET ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊTS DE TRAVAIL DE 2001 À 2010 (BASE 100 EN 2001)



Sur environ 1 251 000 sinistres constatés et reconnus en 2009, 83 % concernent des accidents du travail (1 042 000), 11 % des accidents de trajet (137 000) et 6 % des maladies professionnelles (72 000).

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2010



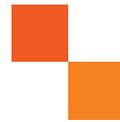
Source :
CNAMTS
(statistiques
nationales
technologiques
annuelles)
2010

ACTIVITÉS DE SERVICE 2 (SANTÉ, NETTOYAGE, TRAVAIL TEMPORAIRE)	SERVICE, COMMERCES, INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION	COMMERCES NON ALIMENTAIRES
MÉTALLURGIE	INDUSTRIE DE LA CHIMIE, CAOUTCHOUC, PLASTURGIE	ACTIVITÉS DE SERVICES 1 (BANQUES, ASSURANCES, ADMINISTRATION)
BTP	INDUSTRIE DU BOIS, AMEUBLEMENT, PAPIER-CARTON,	
TRANSPORTS, EGE, LIVRE, COMMUNICATION	TEXTILES, VÊTEMENTS, CUIRS ET PEaux, PIERRES ET TERRES À FEU	

Les comités techniques nationaux (CTN) regroupent les activités professionnelles en neuf grandes branches d'activité. En 2010, un peu moins de 660 000 accidents avec arrêt de travail ont été répertoriés au régime général pour environ 18,3 millions de salariés.



LA BRANCHE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL



La CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) gère la retraite du régime général et pilote le réseau des CARSAT (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

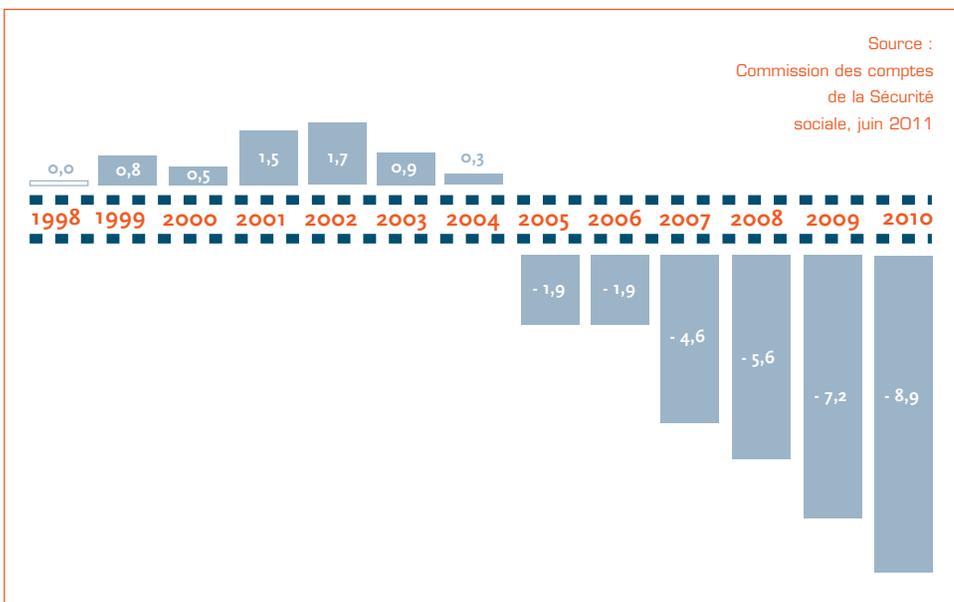
- La France compte 12,9 millions de retraités du régime général en 2010.
- 95,3 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2010 par la CNAV.
- Les dépenses de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaires représentent 13,3 % du PIB.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

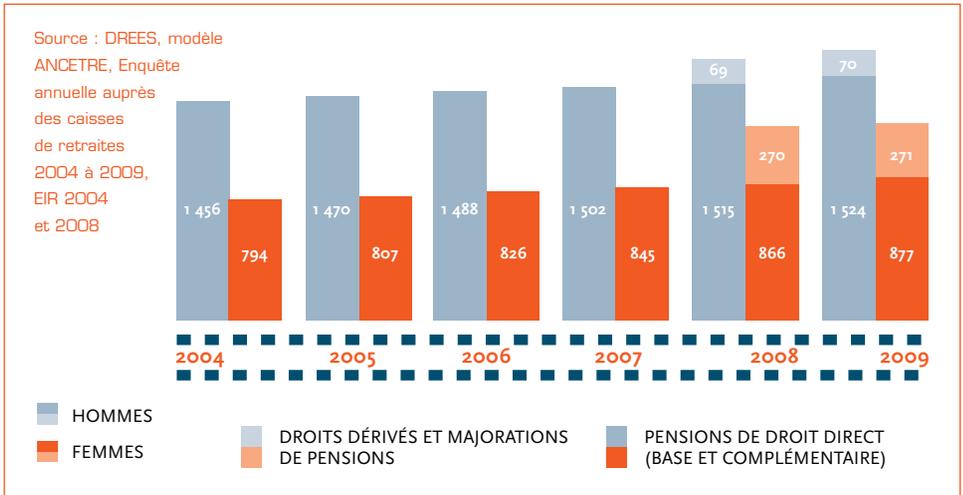


L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby boom » a entraîné une augmentation des départs à la retraite qui a été accentuée entre 2004 et 2008 par le dispositif de retraite anticipée. La baisse observée en 2009 est imputable au report des départs anticipés pour carrière longue, sous l'effet de nouvelles conditions d'éligibilité au dispositif.

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE VIEILLESSE EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS

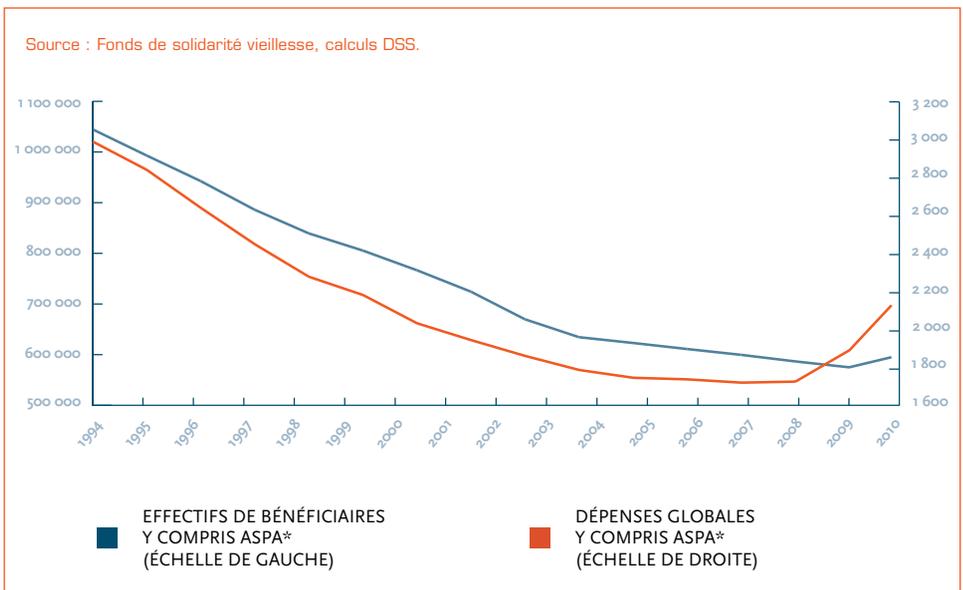


ÉVOLUTION DES PENSIONS VERSÉES AUX HOMMES ET AUX FEMMES TOUS RÉGIMES CONFONDUS (MONTANTS EN EUROS, PAR MOIS)



Ces montants de pensions comprennent les pensions de base et complémentaires de droit direct (droit acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées qui lui sont liées) ainsi que les montants des pensions de réversion et des majorations pour enfants à compter de 2008.

EFFECTIF DE BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE ET DÉPENSES AU TITRE DU SECOND ÉTAGE OU DE L'ASP*A AU 31 DÉCEMBRE

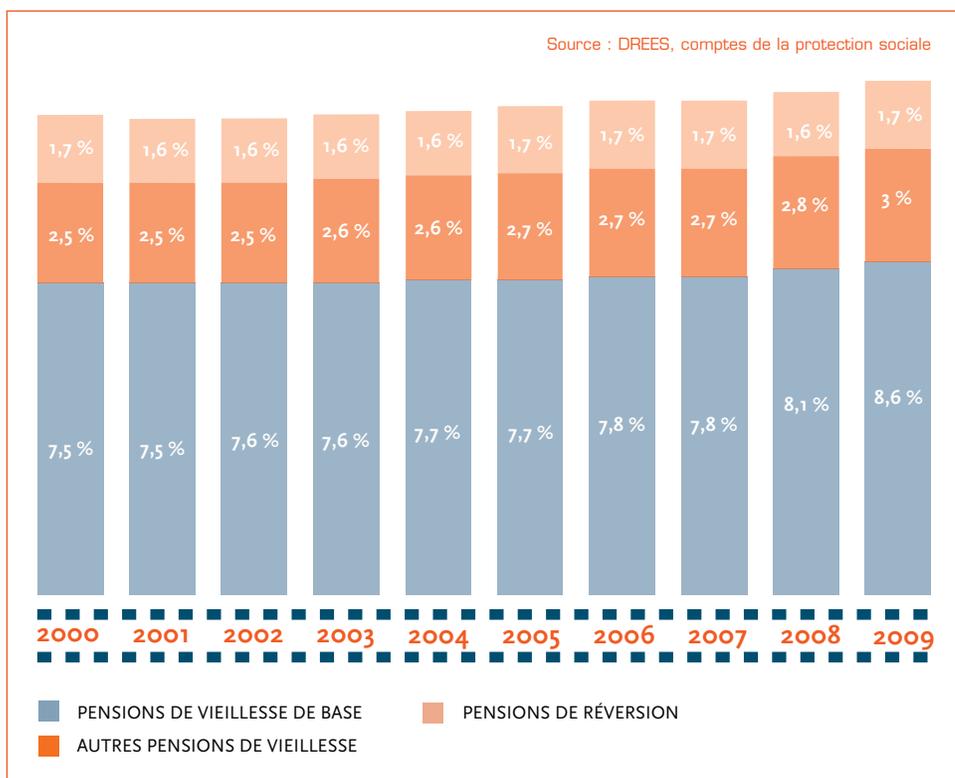


*L'ASP*A (allocation de solidarité aux personnes âgées) remplace le minimum vieillesse pour les personnes parties en retraite à compter du 1^{er} janvier 2007.

TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS



PART DES DÉPENSES DE RETRAITE DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT





LA BRANCHE FAMILLE

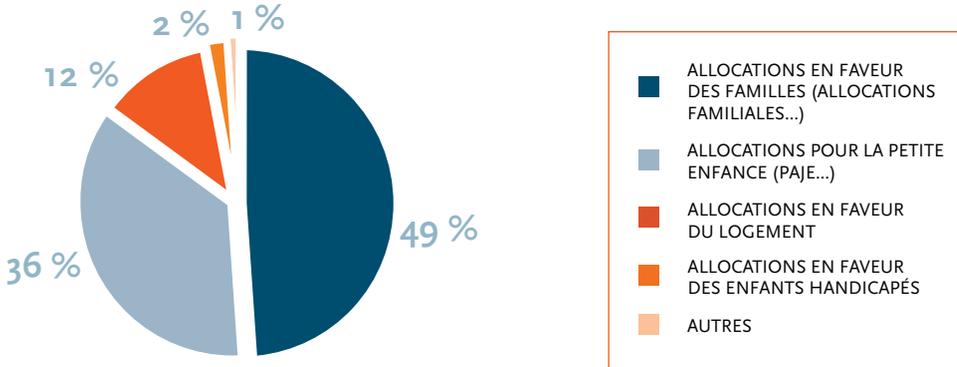


La CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) gère les prestations familiales et de logement du régime général et pilote le réseau des CAF (Caisses d'allocations familiales).

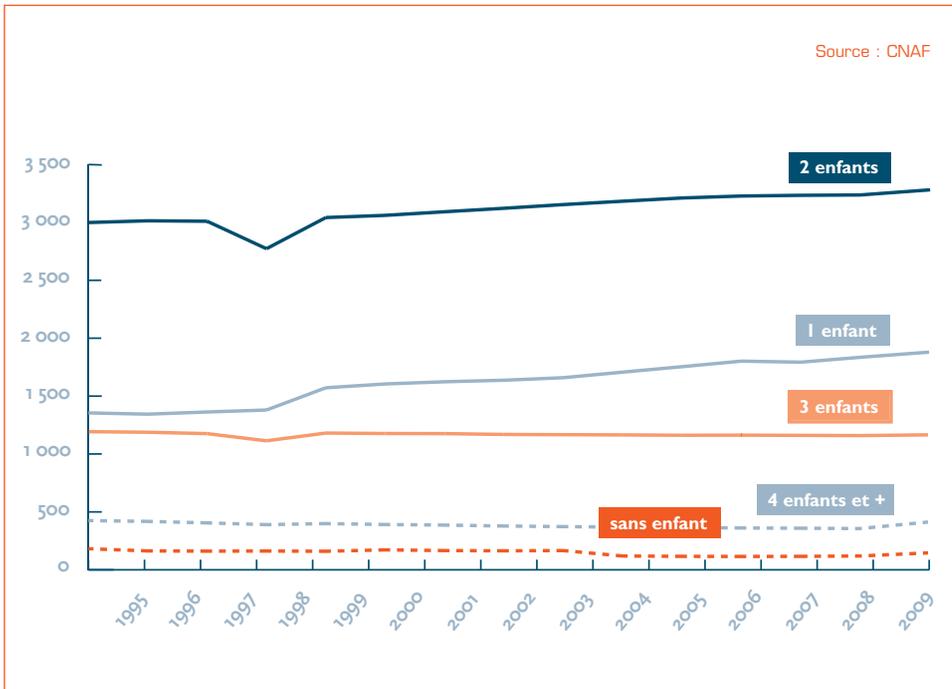
- 11,3 millions d'allocataires en 2010.
- 41,9 milliards d'euros de prestations nettes financées par la CNAF en 2010.
- La part des prestations familiales est de l'ordre de 2,2 % du PIB.

STRUCTURE DES PRESTATIONS FAMILIALES LÉGALES EN 2010

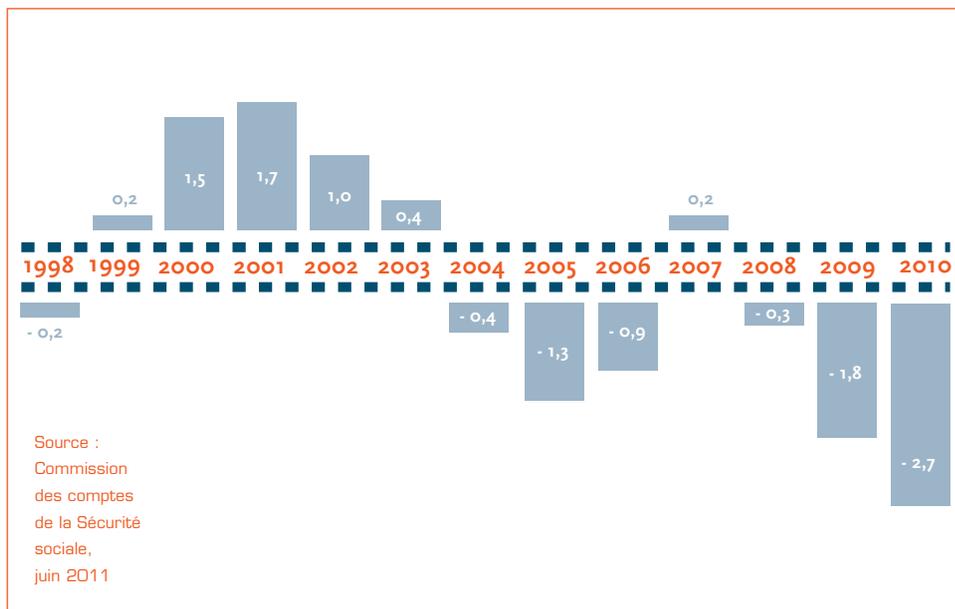
Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2011



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

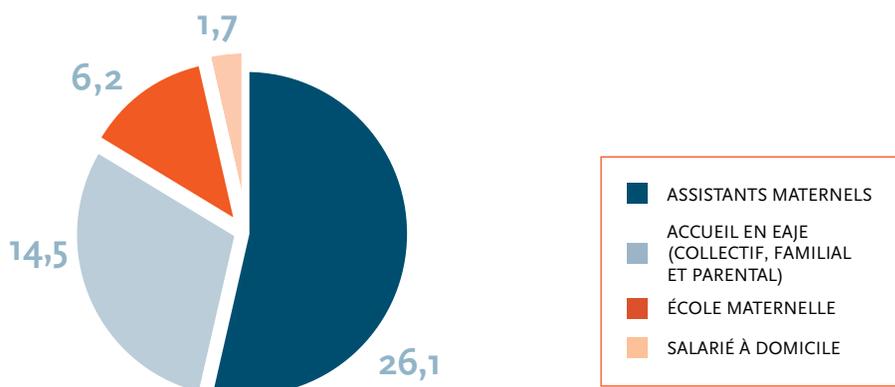


ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE FAMILLE EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL PAR LES MODES DE GARDE « FORMELS » POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (2008)

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP et INSEE



En 2008, en France métropolitaine, 48,5 places sont offertes par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans. L'accueil proposé par les assistants maternels se révèle prépondérant : trois enfants sur quatre qui sont gardés le sont par un assistant maternel. Sur cent enfants de moins de trois ans, 26,1 enfants sont gardés par des assistants maternels.

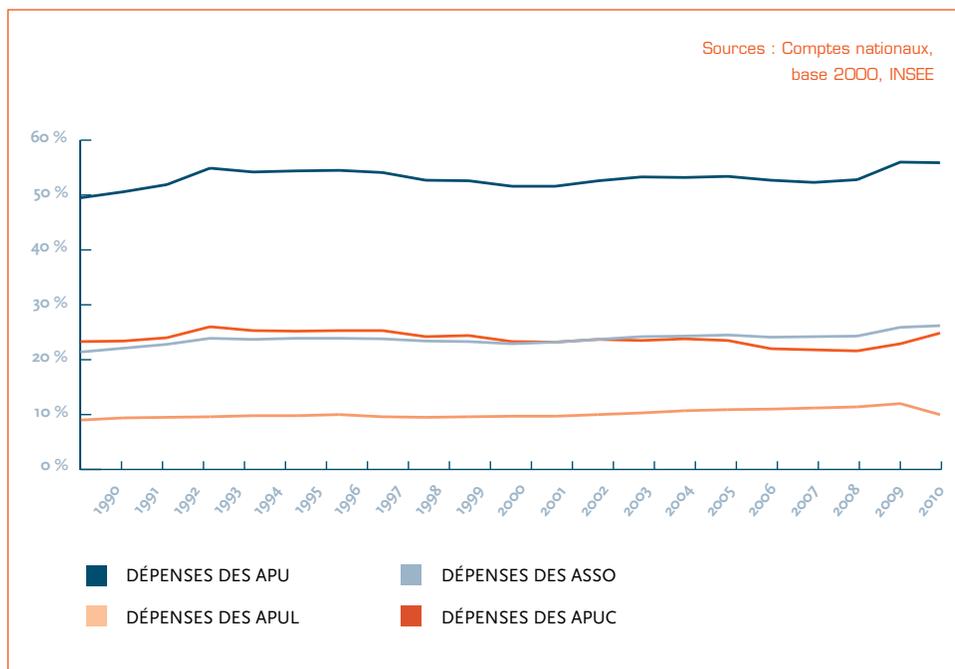


LES ÉQUILIBRES FINANCIERS



- Le déficit du régime général de la Sécurité sociale s'est encore aggravé en 2010 pour atteindre -23,9 milliards d'euros.
- Bien que la masse salariale ait repris une évolution positive en 2010 (+2 % contre -1,3 % en 2009), les recettes de la Sécurité sociale ont progressé moins rapidement que les dépenses.
- Les dépenses du régime général restent néanmoins contenues, les charges nettes progressant de 3,3 % en 2010, comme en 2009.
- Les quatre branches du régime général restent déficitaires en 2010.

MONTANTS ET ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES DÉPENSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN POURCENTAGE DU PIB



APU : Administrations publiques.

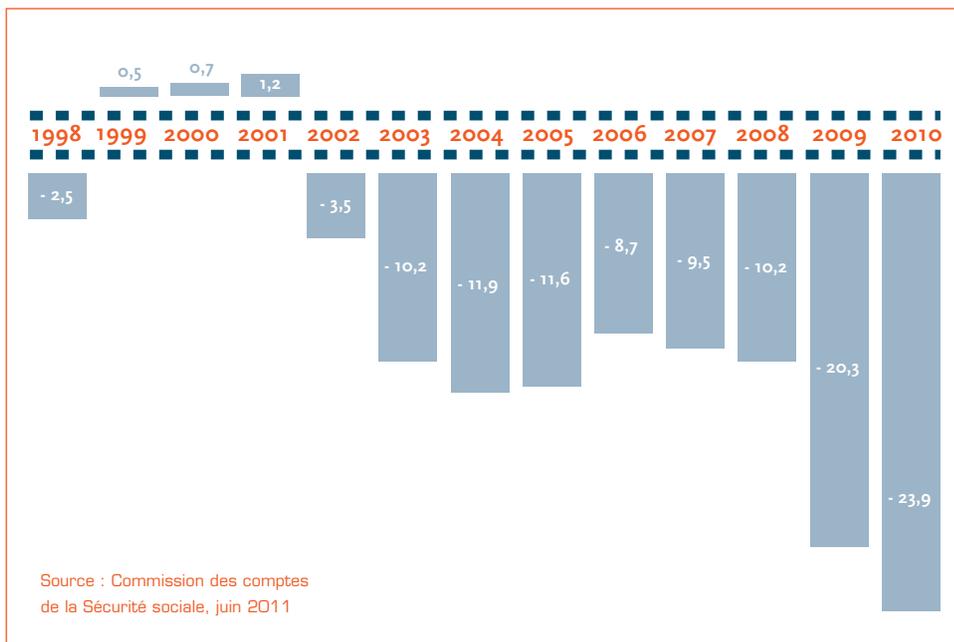
APUC : Administrations centrales (État et organismes divers d'administrations centrales).

ASSO : Administrations de Sécurité sociale (y compris chômage et retraite complémentaire obligatoire).

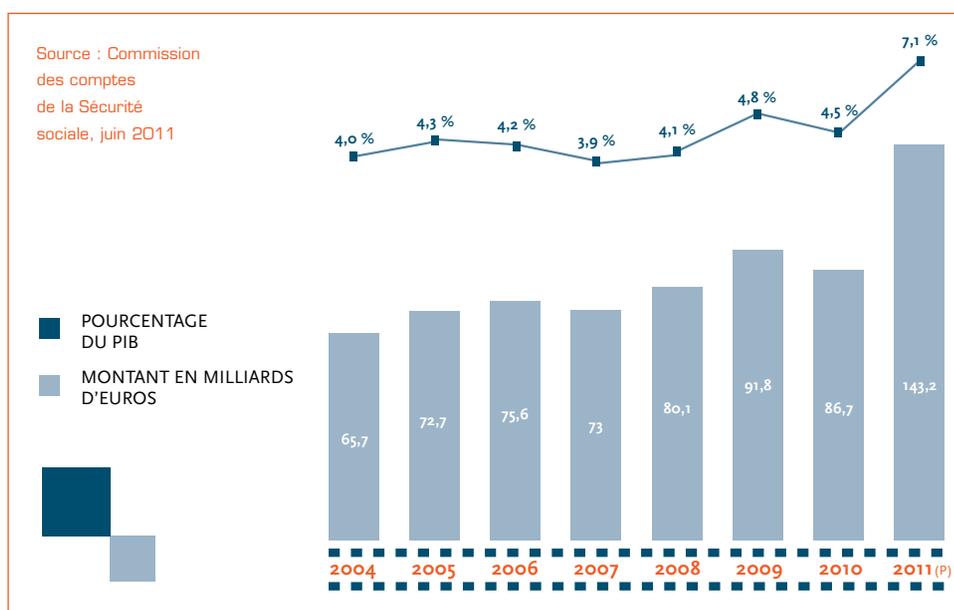
APUL : Administrations publiques locales.



ÉVOLUTION DU SOLDE DU RÉGIME GÉNÉRAL EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS

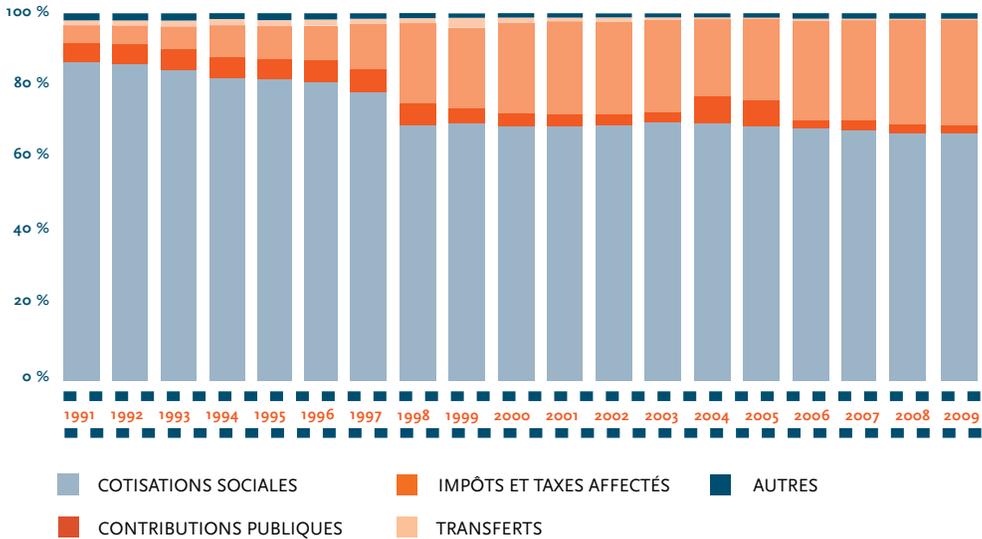


MONTANT DE LA DETTE RESTANT À REMBOURSER PAR LA CADES AU 31/12



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES DES RÉGIMES D'ASSURANCE SOCIALE DES ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Source : DREES, comptes de la protection sociale



Alors qu'en 1991, les cotisations sociales représentaient 86,8 % des recettes des régimes d'assurance sociale des administrations de Sécurité sociale, en 2009, elles ne comptent plus que pour 67,3 %. Dans le même temps, la part des impôts et taxes affectés (ITAF) est passée de 4,9 % à 28,6 % actuellement. Ces deux mouvements de sens contraire s'expliquent pour partie par la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), classée en tant qu'ITAF, qui s'est substituée à des cotisations sociales.



LES RÉGIMES DES INDÉPENDANTS ET LES RÉGIMES AGRICILES



Le RSI (Régime social des indépendants) gère la branche maladie des artisans, commerçants et professionnels libéraux ainsi que la branche vieillesse des artisans et commerçants et pilote les caisses régionales.

- 2,5 millions de cotisants au RSI dont 41,5 % de commerçants, 35,4 % d'artisans et 23,1 % de professionnels libéraux.

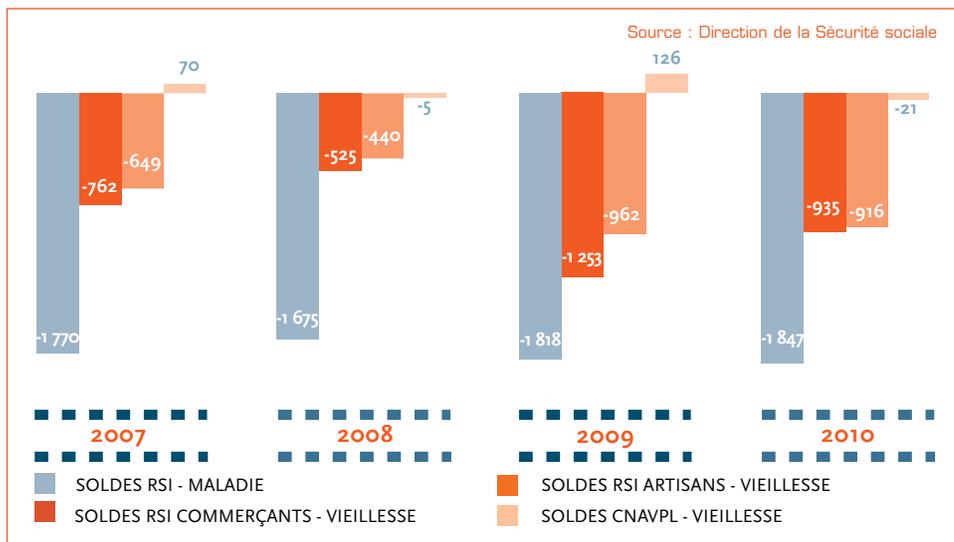
La CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) gère la branche vieillesse des professionnels libéraux tandis que les avocats relèvent de la CNBF (Caisse nationale des barreaux français).

- Au 30 juin 2010, 606 500 professionnels libéraux cotisaient à la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales.

La MSA (Mutualité sociale agricole) couvre les risques maladie, vieillesse et accidents du travail - maladies professionnelles. Elle gère en outre une branche famille, mais la couverture des prestations légales familiales est retracée dans les comptes de la CNAF. Elle assure le recouvrement des cotisations des salariés et exploitants agricoles et pilote les caisses régionales.

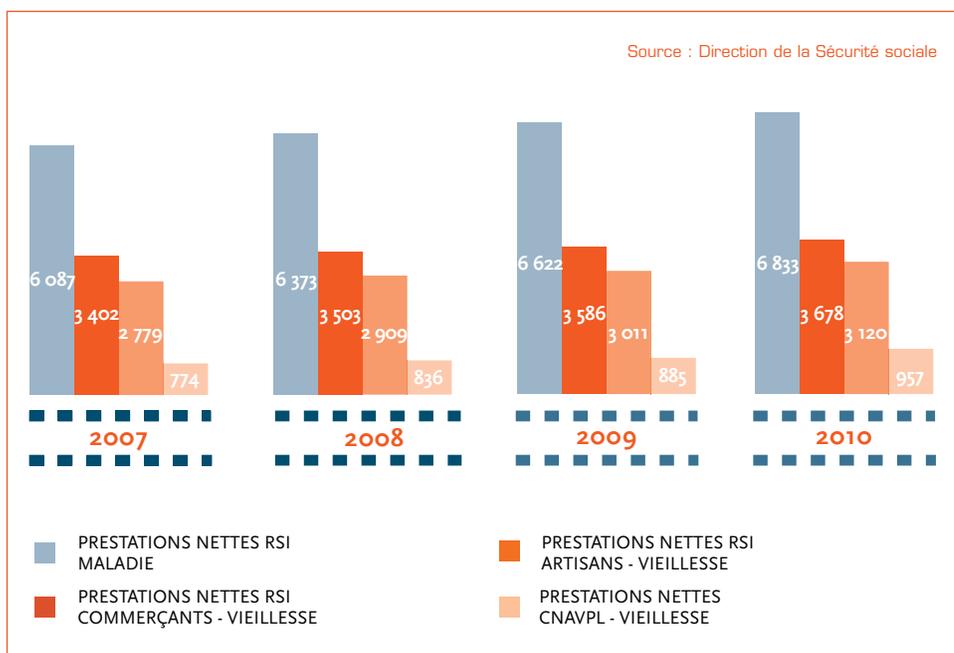
- 1,2 million de cotisants à la MSA dont 55 % de salariés agricoles et 45 % d'exploitants.

SOLDE DES BRANCHES MALADIE ET VIEILLESSE DE BASE DU RSI ET DE LA CNAVPL EN MILLIONS D'EUROS



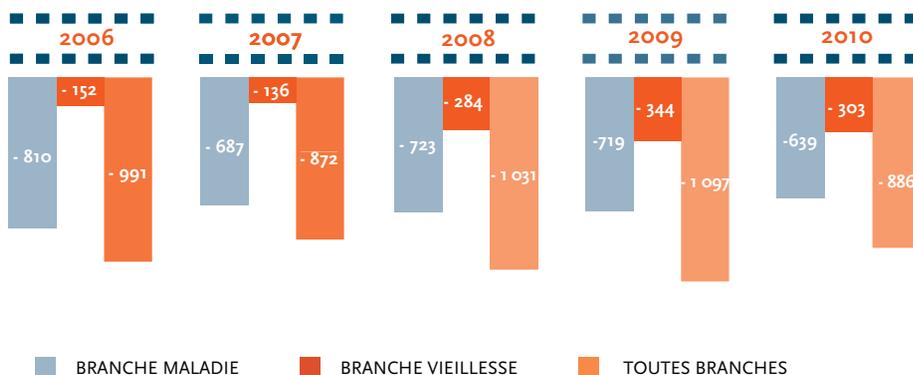
Les branches maladie et vieillesse des artisans et des commerçants sont équilibrées comptablement par la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de cet équilibre.

PRESTATIONS DES BRANCHES MALADIE ET VIEILLESSE DE BASE DU RSI ET DE LA CNAVPL EN MILLIONS D'EUROS



SOLDE DU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS

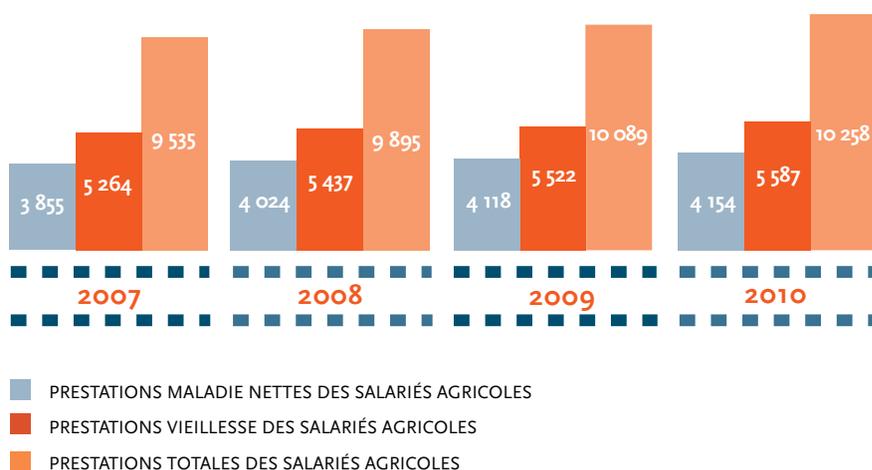
Source : Direction de la Sécurité sociale



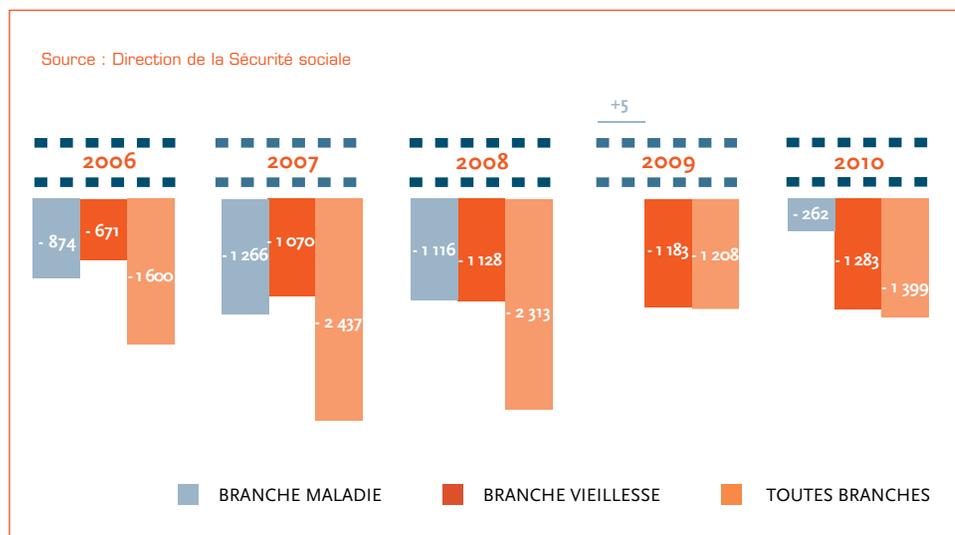
Les branches maladie et vieillesse des salariés agricoles sont intégrées financièrement au régime général. Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de ce transfert financier.

PRESTATIONS DU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS

Source : Direction de la Sécurité sociale

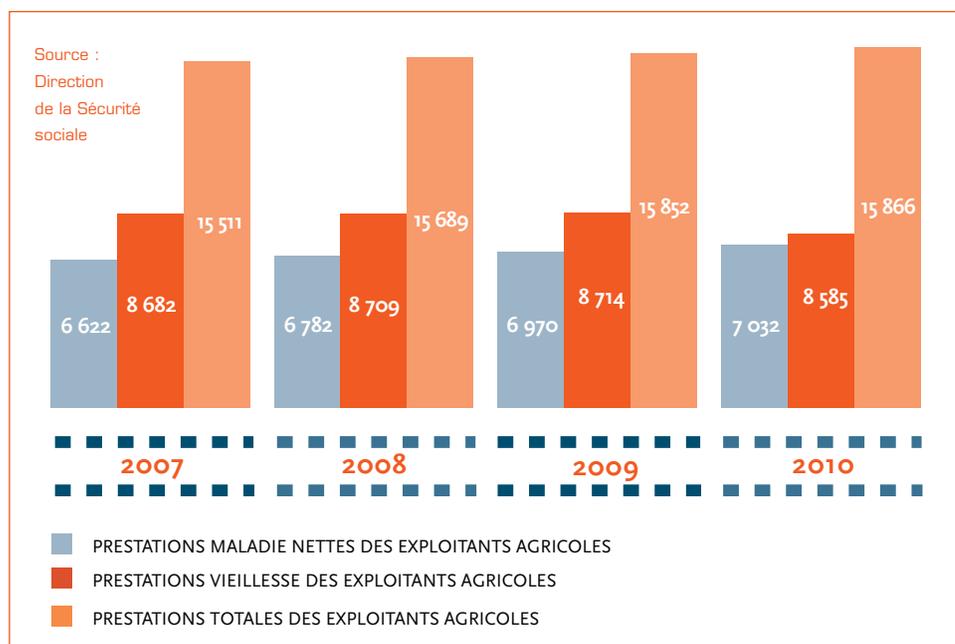


SOLDE DU RÉGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS



Les branches maladie et vieillesse des exploitants agricoles étaient équilibrées par le fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA) jusqu'en 2008. A compter de 2009, la branche maladie des exploitants agricoles est intégrée financièrement au régime général. Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de ce transfert financier. En revanche, la branche vieillesse ne bénéficie plus d'un mécanisme d'équilibrage.

PRESTATIONS DU RÉGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS





LES PROGRAMMES DE QUALITÉ ET D'EFFICIENCE (PQE)

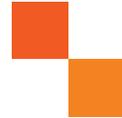
S

ix programmes de qualité et d'efficacité (PQE) portent sur les grandes politiques de Sécurité sociale - les quatre branches de la Sécurité sociale : assurance maladie, réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, retraites, politique familiale - auxquelles s'ajoutent le financement de la Sécurité sociale et la prise en charge de l'invalidité, du handicap et de la dépendance.

- Les PQE présentent les grands objectifs poursuivis par les politiques de Sécurité sociale et mesurent les progrès réalisés vers ces objectifs.
- Les PQE sont composés d'une première partie de données de cadrage et d'une seconde offrant une présentation « objectifs – résultats » des politiques mises en œuvre au moyen du réseau des organismes de Sécurité sociale.
- Les PQE proposent une grille d'analyse de la variété des politiques sanitaires et sociales qui permet de dégager 4 grands axes transversaux :
 - l'accès à des prestations sociales et à des soins adéquats ;
 - la qualité des prestations et services de Sécurité sociale ;
 - l'efficacité de la fourniture des services de protection sociale ;
 - la viabilité du financement de la Sécurité sociale.
- Ils comptent 173 indicateurs dont 65 de cadrage et 108 « objectifs/résultats ».
- Une synthèse de 8 pages présente les évolutions marquantes des PQE.
- Les PQE constituent l'annexe 1 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).
- De nombreux indicateurs de cette brochure sont des indicateurs PQE, consultables en ligne : **rubrique LFSS sur le portail securite-sociale.fr.**



LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



La performance des organismes fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et chaque opérateur de la sécurité sociale depuis 1996.

Les questions de délai de traitement, de qualité de l'accueil mais aussi de performance économique y sont présentes au premier chef. Les COG retracent les principales pistes de progrès et les engagements de gestion d'actualité : développement de la dématérialisation, respect de l'environnement, exemplarité dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou des seniors par exemple.

Les principaux indicateurs de la performance des organismes sont présentés ici.

Accueil physique		2007	2008	2009	2010
Maladie	Pourcentage de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	93,4 %	91,5 %	90,8 %	ND
	Nombre annuel de visites (en millions)	32,9	33,5	34,1	33
Famille	Pourcentage de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	92,1 %	92,5 %	83,8 %	86,2 %
	Nombre annuel de visites (en millions)	19,2	18,2	21,0	19,1
Retraite	Nombre annuel de visites (en millions - hors CGSS)	2,0	2,6	2,6	2,6
Recouvrement	Ce mode d'accueil n'est pas significatif pour cette branche				

Accueil téléphonique		2007	2008	2009	2010
Maladie	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	90 %	87,3 %	86 %	85,6 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	25,2	27,3	28	27,5
Famille	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	89,6 %	90,6 %	74,1 %	79,4 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	32,3	29,6	35,3	30,7
Retraite	Taux de satisfaction des assurés eu égard à la relation téléphonique	92 %	90,3 %	91,9 %	91,8 %
	Pourcentage des appels aboutis	81,7 %	76,3 %	83,3 %	82,5 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	ND	4,1	4,3	4,5
Recouvrement	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	88,2 %	87,2 %	88,1 %	94,5 %

Les délais de traitement		2007	2008	2009	2010
Maladie	Pourcentage des feuilles de soins électroniques aux assurés remboursés dans un délai de 7 jours	90,0 %	90,0 %	90,0 %	90,0 %
Famille	Pourcentage de demandes traitées en moins de 15 jours	90,8 %	91,0 %	79,3 %	83,2 %
Retraite	Pourcentage de droits propres payés 1 ^{er} et 2 ^{ème} droits dans le mois suivant l'échéance due (pour les résidents en France)	95,2 %	96,6 %	96,6 %	96,6 %
Recouvrement	Part des comptes cotisants mis à jour dans un délai de 10 jours	99,1 %	99,2 %	99,0 %	99,0 %

Coût de gestion global brut des prestations ou cotisations	2007	2008	2009	2010
Maladie	4,37 %	4,30 %	4,20 %	3,98 %
Famille	2,76 %	2,77 %	2,66 %	2,56 %
Retraite	1,22 %	1,21 %	1,17 %	1,16 %
Recouvrement	0,34 %	0,32 %	0,34 %	0,33 %

Dématérialisation		2007	2008	2009	2010
Maladie	Taux de feuilles de soins électroniques + échanges de données informatisées*	82,8 %	84,2 %	86,3 %	88,0 %
	Nombre de feuilles de soins électroniques (en millions - CPAM et CGSS)	738,1	762,1	801,6	825,8
Famille	Taux de progression de la collecte des données sur les ressources de façon dématérialisée **	-	82,9 %	84 %	83,9 %
Retraite	Pourcentage de déclarations annuelles des données sociales dématérialisées	83,5 %	88,4 %	95,0 %	97,4 %
	Nombre de DADS dématérialisées	1 501 057	1 775 906	1 934 571	1 990 928
Recouvrement	Taux de déclarations dématérialisées des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) en nombre de comptes - entreprises du secteur privé	31,5 %	39,0 %	44,27 %	50,6 %
	Taux de paiements dématérialisés en montants	85,0 %	88,3 %	88,3 %	89,9 %

* (total des décomptes FSE+EDI/ Total des décomptes prestations en nature) au 4^{ème} trimestre

** Indicateur renseigné depuis 2008

Famille	2007	2008	2009	2010
Nombre de bénéficiaires de la PAJE	2 125 535	2 215 765	2 266 845	2 286 231
Nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (rSa)	-	-	1 697 357	1 797 714

Maladie	2007	2008	2009	2010
Proportion de bénéficiaires de plus de 16 ans ayant choisi leur médecin traitant	81,5 %	85,4 %	88,3 %	88,9 %
Proportion de consultations réalisées dans le parcours de soins	86,8 %	88,1 %	90,0 %	90,7 %

Retraite	2007	2008	2009	2010
Pourcentage d'attributions droits propres (hors conventions internationales et trimestres étrangers) sans modification du compte individuel à N-1*	-	-	84,2 %	79,2 %

* Indicateur renseigné depuis 2009

Recouvrement – Taux de reste à recouvrer au 31 mars de l'année suivante	2007	2008	2009	2010
Tous cotisants (Hors contrôle et Hors ISU)	0,68 %	0,71 %	0,93 %	0,77 %
Employeurs du secteur privé (Hors contrôle)	0,61 %	0,73 %	1,00 %	0,80 %
Employeurs du secteur public (Hors contrôle)	0,02 %	0,03 %	0,03 %	0,04 %



ORGANIGRAMME
INSTITUTIONNEL
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE AU
1^{ER} JUILLET 2011



Le régime général compte 123 CAF, 101 CPAM, 88 URSSAF et 16 CARSAT. Dans les DOM, 4 CGSS ont en charge la maladie, la vieillesse et le recouvrement.

Le régime social des indépendants compte 30 caisses régionales.

Les régimes agricoles comptent 35 caisses locales.

Ministère
du Travail, de l'Emploi
et de la Santé

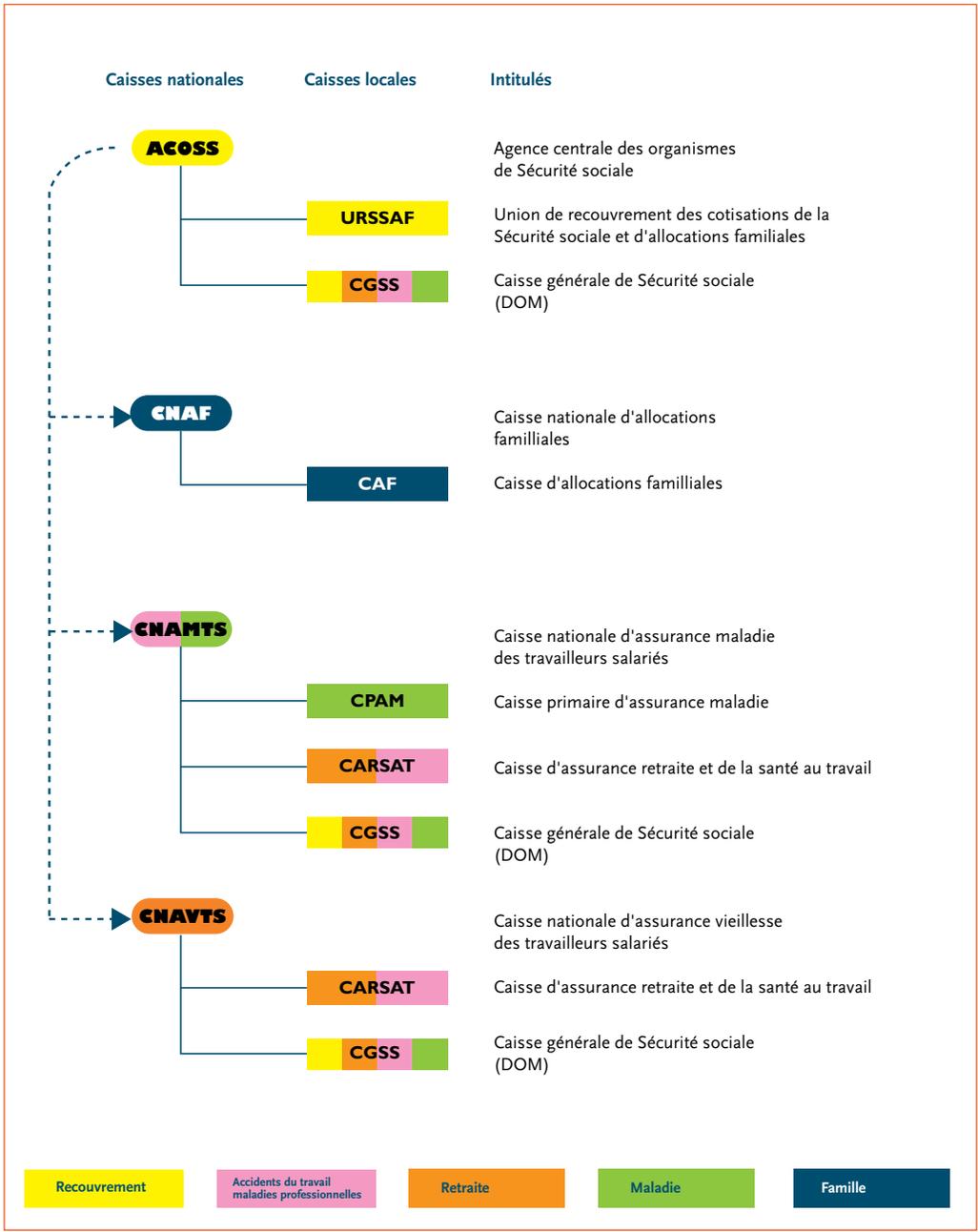
Ministère du Budget,
des Comptes Publics
et de la Réforme
de l'Etat

Ministère
des Solidarités
et de la Cohésion sociale

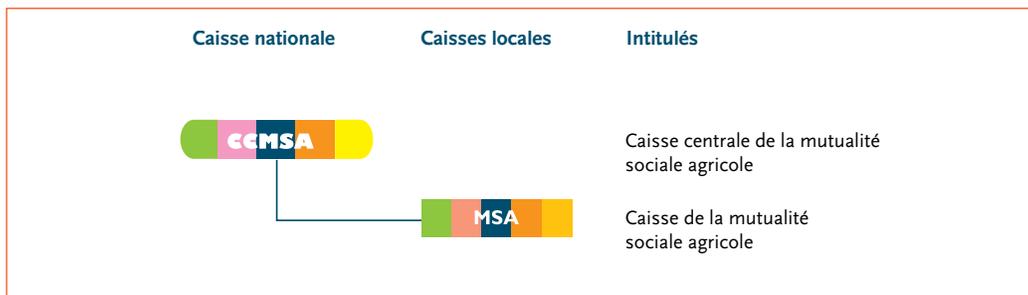
Direction de la Sécurité sociale

LE RÉGIME GÉNÉRAL POUR LES SALARIÉS

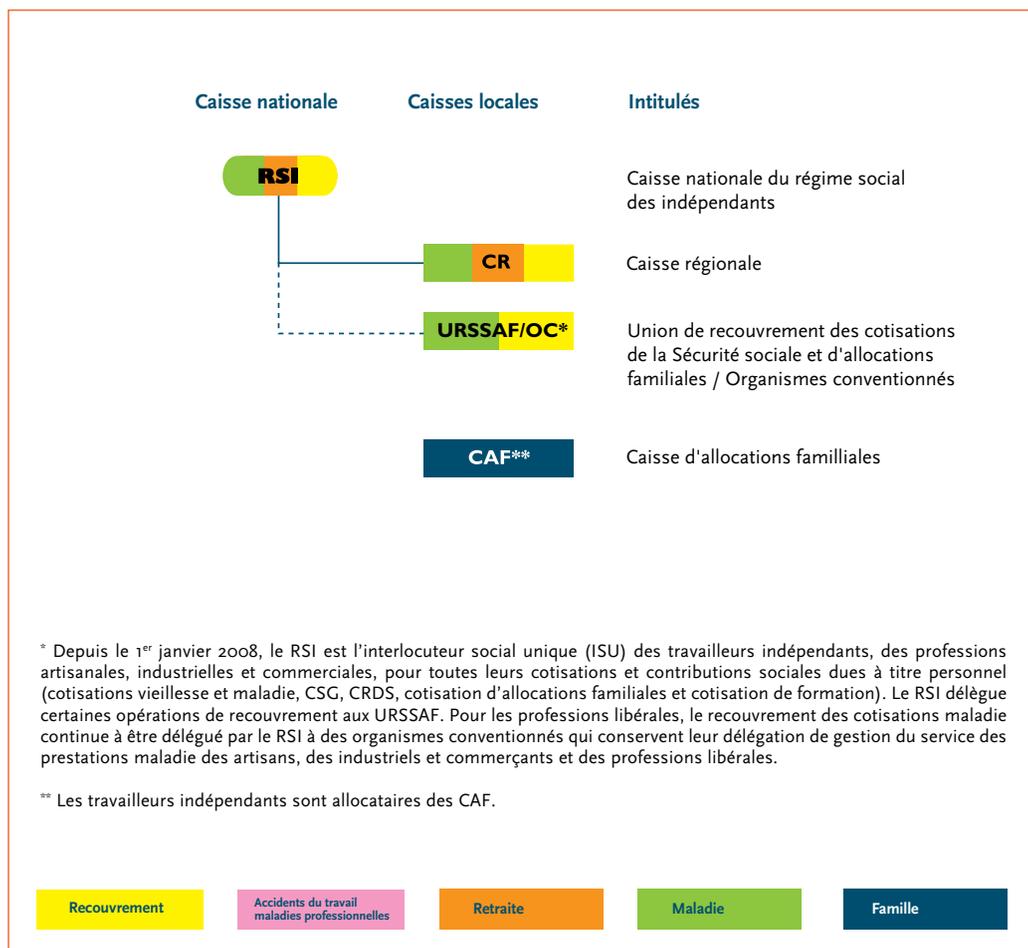
L'ACOSS assure la redistribution des recettes destinées au financement des prestations des quatre branches (maladie, AT-MP, famille, retraite) du régime général de Sécurité sociale.



LES RÉGIMES AGRICOLES POUR LES SALARIÉS ET LES EXPLOITANTS AGRICOLES



LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS POUR LES NON SALARIÉS-NON AGRICOLES





Pour davantage d'informations,
rendez-vous sur le portail internet :

www.securite-sociale.fr